

**Délibération n° D 2022 - 19 en date du 12 mai 2022  
du directoire portant tarification d'occupation du domaine public de la  
Société du Grand Paris**

**Le directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,**

**Vu** la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et notamment l'article 8 ;

**Vu** le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 17 mars 2021 portant nomination de Jean-François MONTEILS à compter du 22 mars 2021 en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

**Vu** le décret du 17 mars 2021 portant nomination de Bernard CATHELAIN et Frédéric BREDILLOT à compter du 22 mars 2021 en tant que membre du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L. 2125-1 et L. 2125-3 ;

**Vu** la convention d'occupation domaniale pour le déploiement d'un réseau de communications électroniques mobiles ouvert au public dans les emprises de la ligne de métro 15 du Grand Paris Express ;

Après avoir constaté que la présente décision est prise conformément aux règles de quorum prévues à l'article 16 du décret N° 2010-756 du 7 juillet 2010.

**Adopte la délibération suivante :**

**Article 1**

Dans le cadre de la convention susvisée et annexée, les tarifs applicables à l'occupation du domaine public de la Société du Grand Paris pour l'installation d'éléments de réseau de communication électronique mobile sont les suivants :

<b>Éléments de réseau</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Montant unitaire annuel</b>
<b>Antennes et équipements en tunnel</b>	1 m <sup>3</sup>	24 626 €/m <sup>3</sup>
<b>Antennes et équipements en gare et ouvrage annexe</b>	1 m <sup>2</sup>	895 €/m <sup>2</sup>
<b>Cable</b>	1 ml	4,13 €/ml

## Article 2

La présente délibération sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 12 mai 2022

M. Jean-François MONTEILS



Président du Directoire

M. Bernard CATHELAIN



Membre du Directoire

M. Frédéric BREDILLOT

Membre du Directoire